

DÉCEMBRE 2021

Des nouvelles de la CGT après le conseil d'administration dédié aux prestations

Il est temps d'utiliser les réserves constatées sur ces deux dernières années. Comme à son habitude, la CGT a préconisé des mesures favorables à l'ensemble des personnels. **Le COSOG est pour tous !**



Les loisirs

Crédit vacances

La CGT, en application de son programme électoral, a voté : la reconduction du bonus crédit vacances de 100 euros qui s'appliquera à toute personne demandant son premier crédit vacances.

La CGT a voté l'augmentation du plafond de remboursement des deux crédits vacances. Ce plafond passe donc de 600 à 700 euros.

La CGT a également voté la possibilité de bénéficier du crédit vacances pour l'achat de billets de trains SNCF en France.

Ces mesures permettront à chacun d'accéder plus facilement aux vacances.

Ce que la CGT avait demandé (mais pas obtenu)

La CGT a proposé l'augmentation de 100 euros de l'aide aux loisirs. L'aide aux loisirs permet à tous de bénéficier de vacances, mais aussi de loisirs. Rappelons qu'elle s'utilise aussi bien en complément d'une autre prestation et transformée en chèques vacances, elle est utilisable pour un nombre important de prestations : sorties, restaurants, cinéma, parcs d'attractions, péages.

Pour la CGT, les mesures portant sur le crédit vacances sont, bien entendu appréciables, mais ne s'adressent qu'à ceux qui partent en vacances ! Et pour les autres alors, les quelques 2000 agents qui n'utilisent pas le crédit vacances chaque année ? Que leur propose-t-on ?

Rien ! Une majorité des organisations syndicales a considéré qu'il ne fallait rien faire pour eux !

C'est en off

Une organisation syndicale nous a proposé une liste de voyages « mirifiques ». Ah, les voyages...

Ils font rêver, sur le papier, mais ce que cette organisation syndicale a oublié de vous dire, c'est que ce programme aurait consommé la bagatelle de **près de 3 millions d'euros** de subventions, soit pratiquement la totalité des réserves du COSOG ! En voilà une drôle de proposition qui consiste à utiliser les réserves pour quelques centaines « d'happy-few » !

Pour la CGT, bien évidemment, l'argent ne doit pas être confisqué au profit d'une minorité.

L'enfance

La prestation étudiants délocalisés, sous la direction de la commission enfance et de sa présidence CGT, a été simplifiée : un seul barème relatif aux loyers sera d'actualité pour l'année 2022. Il n'y aura plus de distinction entre l'Île de France, la province et l'étranger.

Il a été décidé dans un premier temps, d'augmenter le montant de subventions des 5 premières tranches du barème actuel. Les deux tranches suivantes seront étudiées lors du prochain conseil d'administration, seule l'UNSA n'ayant pas voté cette augmentation des 5 premières tranches du barème de subvention.

Le soutien scolaire en ligne, en cette période incertaine, est plébiscité par les familles.

La proposition conjointe de la CGT et du SNUP de maintenir cette prestation à l'identique pour l'année 2022 a donc été votée à l'unanimité.

Accompagnement des jeunes

La CGT a défendu et voté l'amélioration de cette prestation accessible aux jeunes de 14 ans (ou en classe de 3e) à 25 ans. Elle sera assouplie : vous pourrez utiliser 3 aides (au lieu de 2) par jeune sur toute la période.





Les colonies de vacances

La commission enfance, sous la présidence CGT, a présenté et fait voter une première liste du programme des colonies de vacances pour la période été/toussaint 2022.

Une majorité des organisations syndicales a validé cette liste de séjours.

Fidèle à son habitude, seule l'UNSA n'a pas voté oui à cette liste.

A vous d'en tirer les conclusions.

La solidarité

La solidarité est aussi un axe essentiel de la politique du COSOG et un thème fort pour la CGT et ses valeurs.

La CGT a porté depuis le début les bourses associatives et, comme l'an dernier, a voté oui à l'augmentation de 5000 euros de ce budget. Tout comme elle a voté, sans restriction, l'augmentation du plafond à 600 euros de l'aide à la vie quotidienne des personnes ou ayants droits en situation de handicap.

De plus, La CGT a voté pour l'augmentation à 2500 euros le plafond des CESU-Handicap.



En conclusion :

- **Oui la CGT a défendu l'utilisation des réserves du COSOG.**
- **Oui la CGT a voté des mesures favorables au crédit vacances, à l'enfance et à la solidarité.**
- **Oui la CGT regrette que la mesure consistant à redistribuer du pouvoir d'achat à tous, via l'aide aux loisirs et les chèques vacances n'ait pas été votée !**

Vous pouvez compter sur la CGT pour défendre vos intérêts !

Toujours attentifs aux besoins des agents, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions à cgtcdc@caissedesdepots.fr.

La CGT vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !